



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bulletins de vote

Question écrite n° 118424

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le vote des personnes non voyantes ou malvoyantes. En effet, le handicap de ces dernières les oblige souvent à accepter l'ingérence d'une tierce personne lors de leur vote. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'adresser au domicile des personnes reconnues par les services sociaux comme souffrant d'un handicap de ce type des documents électoraux en braille. Ce procédé permettrait d'assurer la totale confidentialité de leur vote.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118424

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 février 2007, page 1486